

Compte rendu réunion publique d'information projet Agri Biogaz de la Brie

Samedi 26 Janvier – salle communale de Limoges Fourches

Intervenants :

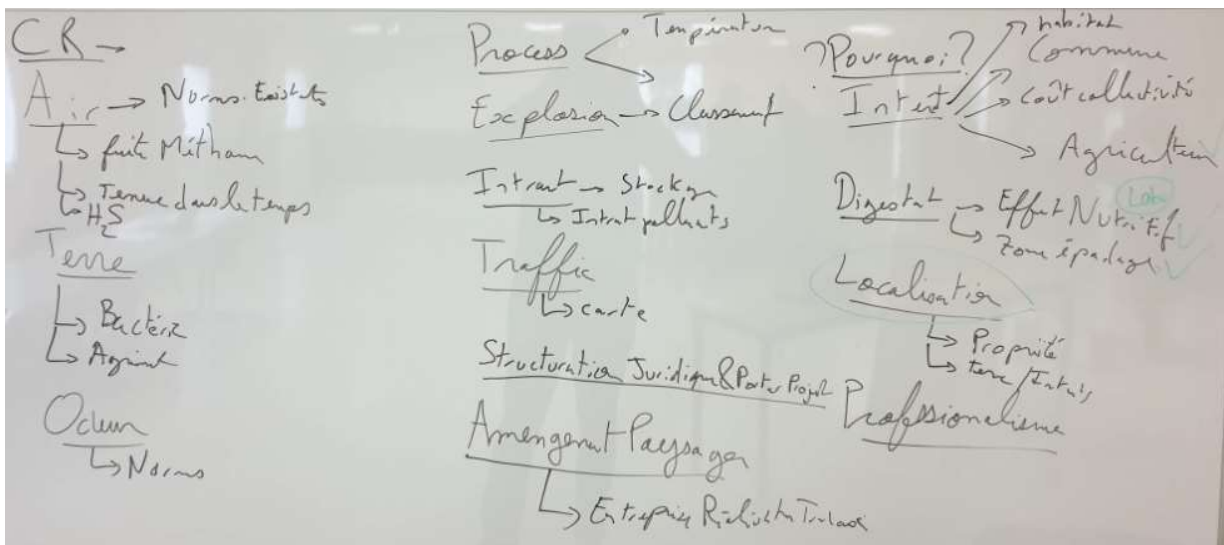
- Mr Charpentier – Maire de Limoges Fourches
- Mr Gilliet - GRDF
- Mr Bontour – Chambre Agriculture
- Mr Gobault – SDESM (Syndicat Département des Energie de Seine et Marne)
- Mr Place – DDT 77
- Mr Beaudoin, Mr Marc et Benjamin deloison, M Proffit – Agriculteurs et associés dans le projet Agri Biogaz de la Brie

Pièces jointes :

- Présentation projet Agri biogaz de la Brie
- Présentation GRDF

Nous remercions tous les participants d'avoir consacré du temps pour venir échanger sur le projet. Nous nous excusons pour la trop longue introduction, et espérons avoir pu répondre à vos interrogations légitimes. Pour ceux qui n'ont pu venir à cette réunion ou qui souhaitent poursuivre la discussion, nous sommes disponibles pour échanger.

Vous trouverez ce dessous un condensé des discussions permettant de répondre aux questions posées :



Qui sont les porteurs de projet ?

Mathieu Baudoin

34 ans, marié, 1 enfant
Installé en 2012
Exploitation familiale - céréales
et betterave
Mathieu.beaudoin85@gmail.com
06.71.84.04.96

Thomas Proffit

35 ans, marié, 2 enfants
Installé en 2014
Exploitation familiale - céréales
et betterave
Earl.mardilly@gmail.com
06.18.61.37.19

Marc Deloison

58 ans, marié, 2 enfants
Installé en 2006
Exploitation familiale - céréales
et betterave
Marc.deloison@orange.fr
06.71.78.78.36

Benjamin Deloison

29 ans, marié
Responsable opérationnel
du méthaniseur
AgriBiogazDeLaBrie@gmail.com
06.68.95.86.50

Pourquoi un méthaniseur ? Quels intérêts pour les habitants/commune/agriculteurs ?

Dans un contexte agricole peu rémunérateur et une perspective de baisse des subventions, une adaptation via une diversification est indispensable. Pour les agriculteurs, ce projet permet d'avoir une visibilité sur 15 ans de leurs revenus. Pour porter le projet, les 3 exploitations agricoles ont créé la société Agri Biogaz de la Brie SAS afin de s'associer dans une structure juridique commune.

Pour la commune et la communauté de commune, le projet ne coutera rien.

Pour les habitants, le projet permet de créer 1 emploi direct et plusieurs emplois indirects et permet aux agriculteurs voisins de pérenniser leurs exploitations. La commune sera approvisionnée 100% en gaz renouvelable.

Pour la région/Etat, cela permet de contribuer à l'objectif de 30% de gaz d'origine renouvelable d'ici 2030 et de diminuer la dépendance énergétique de la France.

Localisation

Le site initial était placé entre Limoges et Tremblesseaux. Afin d'améliorer l'intégration dans le paysage et pour s'éloigner des habitations, **un site alternatif situé entre la déchèterie d'Evry Gregy et le silo agricole Valfrance est à ce jour privilégié.** L'étude technique est en cours, nous attendons l'avis de la

mairie d'Evry Gregy ainsi que la finalisation de l'étude technique GRDF et l'étude de sol. Les emplacements sont sur des terrains appartenant aux familles des associés.



Intrants et stockage

Le projet est agricole. Il utilisera principalement les produits et co-produits suivants :

- des pulpes de betterave,
- des CIVEs (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique) cultivés aux environs du méthaniseur.
- De la menue paille de blé ou d'orge



Il n'utilisera pas de sous-produits animaux, de boue de station d'épuration, de lisiers issus d'élevage

Les intrants seront stockés dans silos d'ensilage bâchés hermétiquement à l'air.

Process et risque industriels

Le processus de fermentation est une fermentation via un processus naturel bactérien dit « infiniment mélangé ». Les produits restent entre 120 à 60 jours dans le méthaniseur à 40°C. Le méthane CH₄ est capté dans le ballon hermétique et envoyé vers le purificateur et compresseur de gaz. Le poste GRDF vérifie la conformité du gaz, ajoute le composant d'odeur standard du gaz de ville et l'injecte dans le réseau de distribution du gaz.

2 constructeurs allemands Envitech et Hitachi sont en cours de consultation. Ces 2 entreprises sont les leaders de ce marché avec plusieurs centaines d'installations déjà en service dans le monde.

Lors de la digestion, les composés soufrés sont éliminés par les bactéries. Il n'y a donc pas de risques d'accumulation/libération de ces composés.

Sur le site il n'y a pas de stockage sous pression de gaz. Il y a donc un risque limité d'explosion. Le site sera enregistré comme ICPE (Installation Classée pour l'Environnement) et suivi par la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie). Le site ne sera pas classé SEVESO (installations à risque).

Il y a actuellement 56 sites injectant du biogaz agricoles en fonctionnement en France, 11 en Ile de France dont 9 en Seine et Marne. Un certain nombre de projets sont en cours...

Impact Paysager

Avec les mairies il sera fait le maximum pour intégrer le projet dans le paysage. Ci-dessous, l'exemple d'un site de biogaz construit. Il n'y aura pas de vue directe de Tremblesseaux sur le projet. Fourches sera à 1,6km du lieu alternatif



Impact sur le trafic routier

Matière entrantes :

70% des parcelles sont situées au nord de Limoges Fourches. Les périodes de récolte se concentrent sur quelques jours en Mai et Octobre. Par conséquent, l'impact sur le trafic routier sera limité.

Matières sortantes :

Le projet inclut un investissement dans un système enterré d'épandage qui permettra de limiter fortement le trafic routier lié à l'épandage des digestats.

Digestat et épandage

Le produit liquide issu de la méthanisation est le digestat. Cet engrais organique a vocation à être épandu sur les terres agricoles pour fertiliser les sols et éviter leur appauvrissement.

Il y a une obligation réglementaire d'analyser la teneur du digestat afin de pouvoir adapter les quantités à épandre au regard des besoins en éléments fertilisants de la culture en place ou à venir. Les autorités et l'Agence de l'Eau encouragent la méthanisation car elle permet de réduire les apports en produits phytosanitaires. L'épandage de digestat est une alternative à l'emploi d'engrais de synthèse.

L'épandage du digestat est soumis à la directive nitrate qui limite les périodes d'épandage. Il se fera via un système « Lystec » de tracteur tirant une rampe avec des pendillards et un tuyau souple



Impact environnemental

Sur l'air

L'installation sera hermétique, donc il n'y aura pas de méthane ou d'autres gaz qui s'échapperont du process. L'installation est prévue pour avoir une durée de vie d'au moins 15 ans et un budget de maintenance significatif est prévu, en particulier avec des contrats d'entretien et des visites régulières du constructeur, afin de maintenir l'unité en parfait état de fonctionnement.

Les composés soufrés sont traités dans le process de fermentation et purifiés.

Sur l'eau

L'unité de biogaz est construite sur une dalle imperméable permettant de capter les eaux de pluies. Les digestats seront épandus sur des parcelles agricoles conformément à la directive nitrate.

Quelle est l'opinion des gestionnaires de la fosse de Melun (Veolia, Suez, SEDIF) ? L'opinion est positive en particulier grâce à la substitution des engrais chimiques et à l'amélioration des pratiques agronomiques.

Sur la terre

Le digestat contient des nutriments (Azote, Phosphore, Potassium) permettant aux bactéries et aux plantes naturellement présentes dans le sol de se développer. « rien ne se crée, tout se transforme ». Afin d'entretenir la fertilité des sols ayant contribué à produire des matières pour le méthaniseur, il est indispensable que ces exportations soient compensées par un apport de digestat ou d'un autre engrais adapté. La fertilité des sols sera donc conservée. Il n'y aura pas de métaux lourds.

Odeur

Les émissions d'odeurs sont minimales. Le stockage des intrants végétaux se fait de façon hermétique et le digestat présente une faible odeur.

L'emplacement alternatif se situe à 700m au nord de l'habitation la plus proche minimisant ainsi les éventuelles nuisances.

L'épandage du digestat dans les champs peut émettre une faible odeur non persistante. Les applications seront faites en 2 à 3 périodes d'épandage par an sur le parcellaire.

Impact sur le prix de l'immobilier

Nous comprenons cette crainte. L'éloignement du projet vis-à-vis des habitations (>700m) et les faibles nuisances visuelle, olfactive, trafic routier nous laissent penser qu'il n'y aura pas d'impact au niveau immobilier.

Par exemple, après 2 ans de fonctionnements du méthaniseur de Brie Comte Robert à 300m des premières habitations et de l'hôpital, le prix de l'immobilier n'a pas évolué et de nouvelles constructions sont prévues.

Quel calendrier du projet

A ce jour aucun permis de construire n'est déposé. Les travaux n'ont donc pas commencé. L'intervention sur le gazoduc le long de la rue du parc est indépendante du projet de biogaz.

Calendrier prévisionnel :

- Dépôt permis construire : printemps 2019
- Début des travaux : fin 2019
- Début de la mise en service : fin 2020

Prochaines étapes de communication sur le projet

Organisation d'une nouvelle visite de site de méthanisation (beaucoup de personnes n'ont pu se rendre à celle du 19 janvier 2019).

Interaction avec les mairies pour limiter l'impact de ce projet sur le voisinage.

Plus d'information :

Page facebook d'information sur le projet

<https://m.facebook.com/AgriBiogazDeLaBrie/?tsid=0.7711662858004318&source=result>

agribiogazdelabrie@gmail.com

06 68 95 86 50 - Benjamin Deloison